

I.<u>HISTORIQUE DE LA RÉSIDENCE</u>

*** UNE LONGUE HISTOIRE**

En 1948, Sœur Jeanne du Calvaire, de la communauté de Mormaison, hérite de la maison de ses parents, avec la mission de faire un lieu d'accueil pour les " vieillards ". C'est une grande bâtisse de 180 m² avec 2 niveaux utilisables. Mais les religieuses de la communauté de Mormaison ne vont pas pouvoir venir s'installer à Sainte Gemme La Plaine.

En 1951, l'association de Bienfaisance La Sainte Famille est créée. Elle acquiert la maison de Sœur Jeanne du Calvaire et fait appel aux religieuses de l'Union Chrétienne de Fontenay le Comte. Les deux premières religieuses vont avoir deux missions : d'une part créer un dispensaire et d'autre part gérer la maison de repos pour les Personnes Agées. Celles-ci sont alors au nombre de quatre.

Le tout a démarré grâce à des dons. On retrouve dans les archives une mention concernant le "Lions Club" de la Roche sur Yon et une liste de 73 bienfaiteurs.

Petit à petit la Maison de Retraite va s'agrandir. Des appartements sont construits dans le jardin. Les dernières constructions datent de 2001.

Ces constructions édifiées au coup par coup forment un ensemble satisfaisant. Le visiteur de passage peut se croire au milieu d'un village fleuri. Tout y est de plain- pied et chacun peut apprécier la quiétude des lieux.

En 2011, l'ancienne maison des sœurs est détruite, elle fait place à un nouveau bâtiment d'un étage permettant d'accueillir 27 personnes à l'aide sociale et 67 résidents au total.

En juillet 2019, La Sainte Famille a signé son premier CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec le Conseil départemental de la Vendée et l'ARS lui permettant d'obtenir des moyens pour continuer à toujours mieux accueillir les résidents.

*** UNE CONCEPTION ORIGINALE**

Ces constructions édifiées au fil du temps forment un ensemble très particulier. Les appartements sont juxtaposés et construits en ligne. Les ouvertures donnent directement sur l'extérieur. Le fait de passer directement de l'appartement à l'extérieur donne l'impression d'avoir un habitat personnel. Chacun bénéficie d'une certaine intimité avec un rythme de vie semblable à celui du domicile. La même philosophie est conservés pour le nouveau bâtiment.

Avec cet habitat éclaté, il a été choisi d'apporter tous les services au « domicile » du résident. C'est notre spécificité. Le résident peut choisir la semaine, le midi de prendre ses repas au restaurant ou à son domicile. Le personnel soignant intervient pour aider les personnes qui en ont besoin pour effectuer les actes essentiels de la vie courante. Ainsi, l'établissement offre un service très personnalisé. Il est possible d'accueillir son animal de compagnie, sous réserve de compatibilité avec les autres animaux déjà accueillis.

Les résidents de la Sainte Famille vivent un peu au rythme qui leur plait. Ils peuvent recevoir leur famille et leurs amis comme chez eux, la liberté d'aller et venir et complète, sans contrainte d'horaire. Suivant les affinités, il se crée des relations de voisinage.

Le logement est personnel à chaque résident et aménagé en fonction des goûts et des souhaits de chacun. On peut y apporter son propre mobilier dans la mesure où cela ne gêne pas l'accès pour les services. Chaque chambre est également équipée d'une salle de bain (douche à l'italienne, WC, lavabo...), d'un branchement téléphonique et d'une sonnette d'alarme portable pour appeler le personnel soignant 24h/24. Chaque résident possède s'il le souhaite une clef de son habitation afin de pouvoir fermer sa porte lors de ses sorties. Une place de parking peut être disponible

La cuisine est suffisamment vaste pour élaborer l'ensemble des repas. Ceux-ci sont préparés sur des plateaux qui sont transportés par des chariots repas (chaud-froid) dans de bonnes conditions.

Les résidents qui le souhaitent peuvent prendre leurs repas au restaurant en compagnie. Par ailleurs, les résidents qui ont besoin d'aide pour le repas sont accompagnés par le personnel soignant.

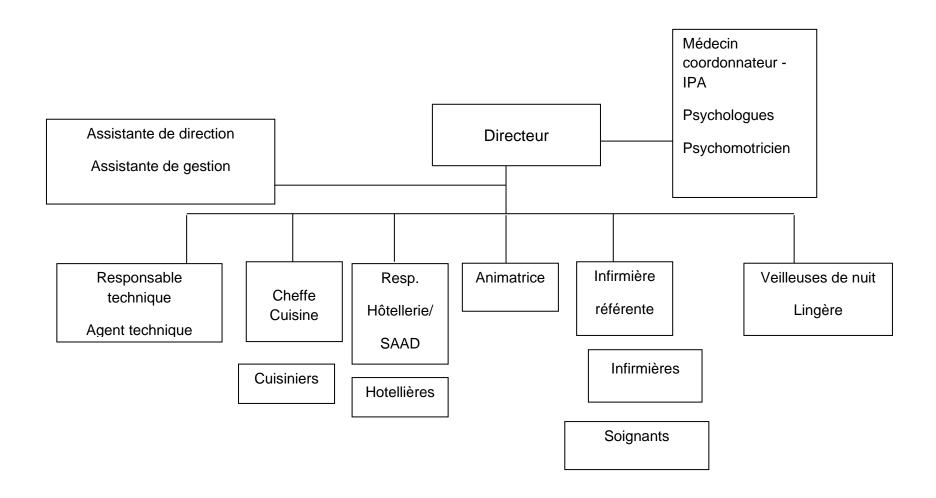
Le salon « Chez Lulu » et la salle Delaunay (équipée d'un matériel audiovisuel pour le cinéma) accueillent les résidents pour les différentes activités quotidiennes. Un banquet où tous les résidents sont conviés est organisé une fois par mois à la salle de Fête.

Une chapelle permet de célébrer les offices religieux pour les résidents qui souhaitent y participer. Cette chapelle est ouverte en permanence et accessible à ceux qui le désirent. Pour les résidents qui souhaitent pratiquer un autre culte, l'établissement aider à accompagner leur démarche.

II.L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT:

L'Etablissement est géré par une Organisation à but non lucratif dénommée « Association de Bienfaisance La Sainte Famille – Maison de Retraite », reconnu Organisme d'Intérêt Général.

Un directeur est nommé par le Conseil d'Administration pour assurer le meilleur accompagnement possible des résidents et de leur proche dans une logique de développement de l'Association au service du territoire.



III.LES DIFFÉRENTS SERVICES:

Le service de soins

Chaque résident garde son propre médecin traitant et son kinésithérapeute au cours de son séjour pour autant que ses derniers contractualisent avec l'établissement. Il en est de même pour le

dentiste, le pédicure... (Note de la direction : aucune contractualisation possible dans notre situation

de dessert médical).

Les service infirmier est présent à partir de 8h afin de prendre en compte les problèmes de la

nuit, la distribution des médicaments et assurer les soins quotidiens auprès des résidents. Il assure aussi le lien entre les membres de la famille et le résident (renouvellement des ordonnances, suivi du

traitement, faits nouveaux...).

Du fait de l'absence de pharmacie sur la commune, le service infirmier gère les ordonnances

délivrées.

Un médecin Coordonnateur est salarié dans l'Etablissement. Il a un rôle d'évaluation des

résidents auprès des organismes de contrôles et de tarification et un rôle de coordination des soins.

Les soignants viennent en aide aux résidents au niveau de la toilette, de l'habillage, et de l'aide

à l'autonomie en fonction des besoins de chacun.

Les repas

Les repas sont servis dans les appartements des résidents ce qui évite les déplacements, ainsi

chacun peut manger à son rythme. Les résidents qui le souhaitent peuvent prendre leur repas au

restaurant.

Une fois par mois, tous les résidents sont invités à participer à un repas collectif en salle avec

repas amélioré. Il s'agit d'un moment festif et convivial. Les repas sont préparés sur place et adaptés

en fonction des régimes.

Le cahier des saveurs permet de connaître les souhaits de chacun. Au cours de l'élaboration

des repas, le cuisinier apportera des variantes en fonction des demandes.

Du lundi au samedi chaque résident peut inviter les proches et amis à déjeuner à condition

d'avoir prévenu l'administration 48 heures à l'avance.

Les horaires des repas sont :

:

Petit déjeuner :

7 H 45 - 8 H 30

Déjeuner

11 H 45 – 12 H 30

Goûter

16 H Boissons fraîches, café et petits gâteaux

Diner

18 H 15 – 19 H 30

4

Chaque résident dispose de temps pour se restaurer en toute tranquillité.

L'Animation

Différents programmes d'animation sont mis en place en fonction des besoins et des envies de la personne accueillies : un programme de divertissements et de stimulation qui comporte des sorties des activités intergénérationnelles et inter-établissements, piscine, cinéma, chorale, atelier manuel, atelier mémoire, atelier épluchage de légumes, atelier bien-être, atelier pâtisserie, lecture du journal, gym douce, épicerie, loto, jeux de société, diverses sorties., etc. Une animatrice est responsable de ce programme. Un programme d'animation est proposé chaque jour de la semaine à chaque résident qui peut y participer selon ses convenances.

Un programme de Soins Relationnels adaptés est proposé aux personnes relevant de l'Unité pour les personnes désorientées 3 jours par semaines. Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés agréé (PASA), mutualisé avec l'EHPAD de Champagné-les-marais accueille les résidents de la Sainte Famille plusieurs jours par semaine.

L'ouverture du Village Harlequin, dédié aux personnes en situation des handicap âgées permet de mettre à disposition semaine et we des activités dédiées.

Le courrier

Chaque résident dispose d'une boîte aux lettres à son propre nom située au centre de la structure. Les quotidiens sont distribués dès le début de la matinée pour ceux qui arrivent par portage. Le courrier est mis tous les jours dans chaque boîte. Pour les envois, l'accueil est à votre disposition.

Le linge

Le linge de chaque résident doit être marqué lors de son entrée dans la structure. La structure propose le marquage gratuit de 125 pièces avec fournitures d'étiquettes. Le linge sale est ramassé dans chaque chambre. En ce qui concerne le linge délicat, il est préférable de le confier à la famille afin d'éviter toute détérioration.

Le linge propre est distribué trois fois par semaine (Lundi, mercredi et vendredi).

La coiffeuse

Chaque résident peut appeler la coiffeuse à domicile de son choix au sein de son logement. Toutefois l'établissement met à disposition 30h par semaine de coiffeuse à partager entre tous les résidents qui le souhaitent. Les demandes sont à formuler auprès du personnel ou de l'accueil qui centralise les attentes, chacun passant à son tour.

Le culte

Le service évangélique des malades (SEM) est à la disposition des résidents pour les aider à participer à leur culte. La messe est à 17H00 le vendredi.

La bibliothèque

En raison de la proximité de la Mairie qui possède une bibliothèque, les résidents sont autorisés à emprunter des livres gratuitement. Un membre du personnel de l'établissement ou un bénévole les accompagne à la demande. La Sainte Famille met à disposition gratuitement une

bibliothèque en libre-service, il est demandé de remettre dans la corbeille les livres lus. Des bénévoles assurent le renouvellement périodique.

IV. LES MODALITÉS D'ADMISSION

- Une demande d'admission doit être remplie sur viatrajectoire.
- Quand l'admission est possible, une visite préalable sera organisée afin de finaliser les modalités d'entrée.

V. LES FRAIS DE SÉJOUR

Les frais de séjour comprennent un prix de journée d'hébergement et un talon modérateur qui correspond au financement de la dépendance.

VI. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Il permet l'expression des résidents et des familles sur les différents sujets concernant l'établissement. Ce conseil se compose de :

- 4 représentants des résidents et des familles
- 1 représentant du Conseil d'Administration
- 2 représentants du personnel dont le Directeur

La Sainte Famille est un lieu de vie pour les personnes âgées, au sein duquel elles doivent pouvoir s'exprimer et vivre tout en conservant leurs repères. La volonté du conseil d'administration et de l'ensemble du personnel est d'apporter un service personnalisé de qualité. L'élaboration du projet personnalisé en concertation avec le résident et ses proches est un moyen de répondre et d'accompagner au mieux les personnes accueillies.

VII. LES PERSONNES QUALIFIEES

- Madame Anne-Marie PREAULT, Responsable de Pôle PA/PH à la retraite.
- Docteur Sophie EPIARD, Médecin à la retraite
- Docteur MENENDEZ, médecin-coordonnateur en EHPAD.
- Monsieur Gilles KERGADALAN, directeur d'établissements médico-sociaux à la retraite
- Monsieur Emmanuel BONNEAU, directeur général d'établissements médico-sociaux.